



ADMINISTRATION COMMUNALE

Province de Liège
Arrondissement de Waremme

16, rue Albert 1^{er}
4470 Saint-Georges-sur-Meuse
BE52 0910 0044 4209



04 259 92 50



commune@saint-georges-sur-meuse.be

Charte de bon usage de la boîte à livres

Cette boîte à livres a été réalisée par des [citoyens·nes](#) de Saint-Georges-sur-Meuse en collaboration avec l'[Administration Communale](#) et le [Centre Public d'Action Sociale](#).

Cet espace est ouvert à toutes et tous, pour partager le plaisir de la lecture. Merci de respecter ces quelques règles simples :

1. Donner et prendre librement

Vous pouvez déposer des livres que vous aimez ou que vous souhaitez partager.

Vous pouvez emprunter librement, à votre rythme, sans inscription ni formalité.

2. Déposer des livres en bon état

Apportez des ouvrages propres et complets.

Évitez les livres abîmés, moisiss, tachés ou illisibles.

3. Respecter la diversité des lectures

Romans, BD, albums jeunesse, documentaires, poésie, ... tous les genres sont bienvenus.

Tout contenu à caractère violent, haineux ou discriminatoire est interdit.

4. Prendre soin de la boîte

Refermez bien la porte après usage.

Si vous constatez un problème (boîte abîmée, livres mouillés), signalez-le à l'Administration Communale par téléphone au [04 259 92 55](tel:042599255) ou par mail à pcs@saint-georges-sur-meuse.be.

5. Favoriser la rotation des livres

Déposez des livres en petites quantités.

Si la boîte est pleine, conservez vos livres pour un autre moment ou une autre boîte.